

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 14 septembre 2020 à 20 H 00 à l'hôtel de ville sis au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette  
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Rémi Tétreault  
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Sylvain Laplante

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale, est aussi présente.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

\*\*\*\*\*

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2020
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 août 2020
- 3- **Administration financière**
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Affectation annuelle pour disposition des boues prévue au budget 2020
  - 3.3 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue décompté progressif numéro 1
- 4- **Administration générale**
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
  - 5.1 Semaine de la prévention incendie 4 au 10 octobre 2020
  - 5.2 Location d'un droit d'accès à la borne sèche de Ferme Ludrey pour le déneigement;
  - 5.3 Location d'un droit d'accès à la borne sèche / Réjeanne Goyette, François Bérubé
  - 5.4 Mandat à Excavation Réal Couture relativement à la borne sèche chez monsieur André Goderre
- 6- **Transport routier**
  - 6.1 Demande de soumission / Abrasif 2020-2021
  - 6.2 Demande de soumission / Déneigement des trottoirs 2020-2021
  - 6.3 Demande au Ministère des Transport du Québec / Fauchage
  - 6.4 Demande au Ministère des Transport du Québec / Nettoyage des égouts pluviaux
  - 6.5 Demande au Ministère des Transport du Québec / Balayage des rues
  - 6.6 Demande de consentement municipal / TELECOM
  - 6.7 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue / Correction égout sanitaire
- 7- **Hygiène du milieu**
  - 7.1 MRC des Maskoutains / Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et

- d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – adhésion – autorisation;
- 7.2 Demande d'entretien / aménagement de cours d'eau 2021
- 7.3 La semaine québécoise de réduction des déchets 2020— proclamation
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
- 9.1 Adhésion pour l'année 2020-2021 du Centre de bénévolat et don à La Popote Roulante
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
- 12- **Période de questions**
- 13- **Levée de l'assemblée**
- 

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution # 236-09-2020**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé;

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

**2- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2020**

**Résolution # 237-09-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit adopté tel que soumis.

**2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 27 août 2020**

**Résolution # 238-09-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2020 soit adopté tel que soumis.

**3- ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Comptes à payer**

**Résolution # 239-09-2020**

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'approuver les salaires payés au montant 51 987.21\$, les comptes payés au montant de 199 813.86\$ et autoriser les paiements des comptes à payer présentés ce 30 août 2020 au montant de 129 854.96\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

**3.2 Affectation annuelle pour disposition des boues prévue au budget 2020**

**Résolution # 240-09-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser un transfert

de 22 403\$ du surplus non affecté afin d'augmenter le surplus affecté disposition des boues et ce, suite aux recommandations de la firme FBL.

### **3.3 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue** **Décompte progressif numéro 1**

#### **Résolution # 241-09-2020**

Considérant que le décompte progressif numéro 1 de Construction Bertrand Ostiguy Inc., en regard à la réalisation du projet en titre, relatif aux travaux effectués pour la période se terminant le 9 septembre 2020;

Considérant que la MRC des Maskoutains approuve la demande de l'entrepreneur pour un montant total de 189 319.09\$ incluant les taxes et qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat;

Considérant que la MRC des Maskoutains fait mention que les quantités présentées sont préliminaires et les prix unitaires sont conformes à la soumission et recommande donc le paiement du décompte progresse numéro 1;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le paiement à Bertrand Ostiguy pour un montant de 189 349.09\$ incluant les taxes, concernant le décompte progressif numéro 1 pour les travaux de réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue.

## **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Monsieur Sylvain Laplante se retire de son siège à la table des délibérations à 20 h08*  
*Monsieur Luc Tétreault se retire de son siège à la table de délibération à 20 h08*

## **5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Semaine de la prévention incendie 4 au 10 octobre 2020**

#### **Résolution # 242-09-2020**

Considérant que la Semaine de Prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre 2020 sous le thème « Le premier responsable c'est toi ! » et qu'il y a lieu de sensibiliser la population;

En conséquence,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de sensibiliser les citoyens concernant la semaine de Prévention du 4 au 10 octobre 2020 sous le thème « Le premier responsable c'est toi ! ».

### **5.2 Location d'un droit d'accès à la borne sèche de Ferme Ludrey pour le déneigement**

#### **Résolution # 243-09-2020**

Considérant que la municipalité utilise une infrastructure, réservoir à purin désaffecté, qui est situé sur la propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau (borne sèche) pour le service incendie ;

Considérant que la municipalité a effectué des travaux d'implantation d'une pompe électrique et d'une conduite afin de pouvoir pomper l'eau du réservoir (borne sèche) lors d'incendie;

Considérant que la municipalité s'engage a versé un loyer pour le déneigement et a payé l'électricité de la pompe;

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente avec Ferme Ludrey concernant le déneigement de la borne sèche sur le lot # 3 556 984 et ce, au coût de :

- 550\$ pour 2020-2021 taxes en sus,
- 550\$ pour 2021-2022 taxes en sus;
- 550\$ pour 2022-2023 taxes en sus,

QUE la Municipalité procède au remboursement des frais d'électricité de la pompe à Ferme Ludrey;

QUE le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Luc Tétreault réitère la table des délibérations à 20 h 10*

### **5.3 Location d'un droit d'accès à la borne sèche / Réjeanne Goyette, François Bérubé**

#### **Résolution # 244-09-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de deux (2) contrats de location d'un droit d'accès à la borne sèche pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et ce, situé au:

- Monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton
- Madame Réjeanne Goyette, 1510, 6<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton.

QUE la Municipalité autorise les dépenses suivantes, pour les frais de déneigement des bornes sèches que les propriétaires doivent défrayer, M. Bérubé et Mme Goyette et ce, au coût de :

- 550\$ pour 2020-2021
- 550\$ pour 2021-2022
- 550\$ pour 2022-2023

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, l'entente à intervenir avec les personnes nommées plus haut.

### **5.4 Mandat à Excavation Réal Couture relativement à la borne sèche chez monsieur André Goderre**

#### **Résolution # 245-09-2020**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627, 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11<sup>e</sup> rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le renouvellement d'un contrat de location d'un droit d'accès à la borne sèche et ce, situé au:

- Monsieur André Goderre sis au 1627, 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton pour trois (3) ans, soit:2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

QUE le conseil autorise à signer une entente avec Excavation Réal Couture inc. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de :

- 550\$ pour 2020-2021 taxes en sus,
- 550\$ pour 2021-2022 taxes en sus;
- 550\$ pour 2022-2023 taxes en sus,

QUE le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations à 20h12

## **6- TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Demande de soumission / Abrasif 2020-2021**

#### **Résolution # 246-09-2020**

Il est proposé par monsieur sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de demander des soumissions à la tonne par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'abrasif (mélanger à 130%) le tout mélangé avec de la pierre.

### **6.2 Demande de soumission / Déneigement des trottoirs 2020-2021**

#### **Résolution # 247-09-2020**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de demander des soumissions de gré à gré pour l'entretien et le déglacage des trottoirs de la Municipalité et le déneigement de la caserne.

### **6.3 Demande au Ministère des Transport du Québec / Fauchage**

#### **Résolution # 248-09-2020**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la Directrice générale à faire les démarches nécessaires avec le Ministère des Transports afin de prendre une entente pour que le fauchage du chemin St-Dominique et de la route 211 soit fait par la Municipalité.

### **6.4 Demande au Ministère des Transport du Québec / Nettoyage des égouts pluvial**

#### **Résolution # 249-09-2020**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la Directrice générale à faire les démarches nécessaires avec le Ministère des Transports afin de prendre une entente pour que le nettoyage des égouts pluviaux du chemin St-Dominique et de route 211 soit faite par la Municipalité.

### **6.5 Demande au Ministère des Transport du Québec / Balayage de rue**

#### **Résolution # 250-09-2020**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la Directrice générale à faire les démarches nécessaires avec le Ministère des Transports afin de prendre une entente afin que le balayage de rue, et ce, du chemin St-Dominique et de route 211 soit faite par la Municipalité.

### **6.6 Demande de consentement municipal / TELECOM**

#### **Résolution # 251-09-2020**

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'approuver les emplacements indiqués sur les plans pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada et ce, suite à la demande de consentement municipal pour le projet numéro I04451.

**6.7 Réaménagement des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue /  
Correction égout sanitaire**

**Résolution # 252-09-2020**

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Groupe ADE pour effectuer le nettoyage et l'inspection par caméra du réseau d'égout sanitaire dans les rues des Cèdre, du Coteau, Leclerc et 1<sup>re</sup> Avenue, résolution 81-03-2020 ;

Considérant que la MRC des Maskoutains a fait l'évaluation de la vidéo afin de cibler les zones problématiques du réseau sanitaire des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1<sup>res</sup> Avenue ;

Considérant que la MRC des Maskoutains, M Charles Damian ingénieur, mentionne par courriel qu'il y a six (6) corrections de bas fond ;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'entériner l'autorisation donnée à la MRC des Maskoutains afin de procéder aux travaux sur l'ensemble des zones ciblées pour des corrections de bas fond.

**7- HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 MRC des Maskoutains / Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – adhésion – autorisation;**

**Résolution # 253-09-2020**

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la municipalité de *Saint-Valérien-de-Milton* a reçu le ou vers le 7 septembre 2020 de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de *Saint-Valérien-de-Milton* souhaite adhérer à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires*

*d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026;*

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, Appuyé par madame Sophie Côté et adopté

QUE le conseil de la municipalité de *Saint-Valérien-De-Milton* adhère à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'AUTORISER le maire ou le maire-suppléant et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

## **7.2 Demande d'entretien / aménagement de cours d'eau 2021**

Une mention est faite qu'aucune demande n'a été présentée ou déposée à la municipalité par un contribuable intéressé ou par la Municipalité afin de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau pour l'année 2021.

## **7.3 La semaine québécoise de réduction des déchets 2020— Proclamation**

### **Résolution # 254-09-2020**

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-Valérien-de-Milton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité Saint-Valérien-de-Milton proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**9 LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Adhésion pour l'année 2020-2021 du Centre de bénévolat et don à La Popote Roulante**

**Résolution # 255-09-2020**

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de défrayer la somme de 35\$ afin de devenir membre du Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe pour l'année 2020-2021;

Que le conseil municipal souhaite faire un don de 100\$ à La Popote Roulante de Saint-Hyacinthe.

**10- AVIS DE MOTION**

**11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution # 256-09-2020**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21h13

---

Daniel Paquette  
Maire

---

Caroline Lamothe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.  
En foi de quoi, j'émets ce certificat ce premier juin 2020.

---

Caroline Lamothe  
Directrice générale

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.